



MANUEL DES PLAINTES ET DES RETOURS

Index

■ INTRODUCTION	03
■ CHAPITRE 1: CAGE DE FER BRUT	04
1.1. Entreposage		
1.2. Phénomènes d'oxydation		
■ CHAPITRE 2: CAGE PRÉ-GALVANISÉE	05
2.1. Conditions météorologiques		
2.2. Taches de surface		
2.3. Brûlures / Soudures		
2.4. Taches de surface causées par l'exposition à l'eau		
■ CHAPITRE 3: ECOHPC PLUS 	06
3.1. Opacité causée par l'exposition au soleil		
3.2. Points de soudure avec petits joncs		
3.3. Friction pendant le transport		
3.4. Traitement superficiel		
3.5. Interdiction de stockage extérieur		
3.6. Points d'accrochage		
■ CHAPITRE 4: ACIER INOXYDABLE AISI 304 L E 316 L	08
4.1. Apparence superficielle		
4.2. Points noirs sur la soudure		
4.3. Décapage et passivation		
4.4. Test d'identification des matériaux avec aimant		
4.5. Test d'identification de matériel professionnel		
4.6. Interdiction de stockage en extérieur		
■ CHAPITRE 5: VENTURI / COLLETS CORRESPONDANTS	10
5.1. Perçage de bride		
5.2. Clinchage		
5.3. Rivetage		
5.4. Interdiction de marcher sur des Venturi ou de chargement de poids		
■ CHAPITRE 6: SOUDURE DE VENTURI	11
6.1. Plissement		
6.2. Soudure		

Index

■	CHAPITRE 7: JONCTIONS	12
	7.1. Utilisation et propriété des instructions de montage et des manuels		
	7.2. Chaînes		
	7.3. Mauvaise exécution		
	7.4. Perpendicularité (mesure et tolérance)		
	7.5. Barbes sur les segments fendus		
■	CHAPITRE 8: CAGES / EMBALLAGES	13
	8.1. Stockage et manutention		
	8.2. Fumigation / commerce		
	8.3. Déformation des cages à l'intérieur des emballages		
	8.4. Manutention		
	8.5. Manipulation des paniers avec opérateur		
■	CHAPITRE 9: SOUDURE	14
	9.1. Test d'étanchéité avec une clé dynamométrique		
	9.2. Réparation de la cage		
	9.3. Fond		
	9.4. Jonction double G		
	9.5. Twist Lok (Verrou tournant)		
	9.6. Slip Lok (Verrou à glissement)		
■	CHAPITRE 10: COMPOSANTES	16
	10.1. Profil des composantes		
	10.2. Soudure du fond		
	10.3. Difformité du fond		
	10.4. Grappin de fond		
	10.5. Soudage des fils longitudinaux / collet		
	10.6. Soudage des fils longitudinaux / fond		
■	CHAPITRE 11: MANIPULATION DES COMPOSANTES ET UTILISATION D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	18
	11.1. Assemblage de jonctions		
	11.2. Utilisation d'EPI		
	11.3. Manutention des cages		
	11.4. Twist lok (Verrou tournant)		
■	CHAPITRE 12: CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET GARANTIES	19

■ Introduction:

La procédure de contrôle et de traitement de la non-conformité est destinée à éviter toute possibilité de problème critique ainsi que pour vous fournir un meilleur service client et après-vente. Un aspect essentiel à prendre en compte est le retour des marchandises à CleanAir Europe Srl, principalement en ce qui concerne les coûts connexes. Par conséquent, il est fortement recommandé de se conformer à des règles de stockage de base, de manière à éviter toute autre objection susceptible de conduire à des pénalités et à une augmentation des coûts estimés. En ce qui concerne les procédures de non-conformité concernées, voir par. 12, Conditions générales de vente.

■ Notes

Les encadrés rouges et verts insérés dans ce document indiquent si le sujet en cause est contestable ou non.

■ Contestable

■ Incontestable

CHAPITRE 1: CAGE DE FER BRUT

Après le chargement des marchandises dans des camions / conteneurs et leur expédition, aucune garantie n'est accordée (EXW).

Incontestable



1.1 Entreposage

Il est fortement recommandé de garder les cages à l'abri de l'eau. Pour plus de détails, voir les «Instructions pour un stockage et une manipulation corrects». **En cas de stockage en extérieur, les garanties deviennent caduques.**



1.2 Phénomènes d'oxydation

La matière première est soumise à une oxydation rapide: phénomènes de rouille généralisés.

Incontestable



2.1 Conditions météorologiques



L'exposition des cages aux intempéries peut provoquer un phénomène d'oxydation généralisée à court terme.

En cas de stockage en extérieur, les garanties deviennent caduques.

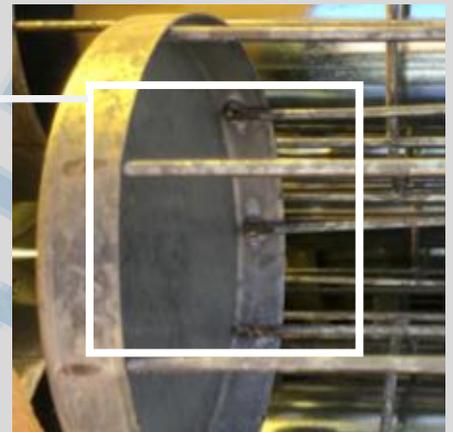
Incontestable

2.2 Taches de surface

Si la cage était exposée aux intempéries, elle risquerait d'être endommagée du point de vue esthétique: la surface des fils longitudinaux, des anneaux et des autres composantes de la cage peut montrer des traces d'oxyde de zinc. Malgré ces phénomènes, les caractéristiques techniques de la cage ne changent pas à court terme.

L'aspect esthétique n'est pas objet de dispute.

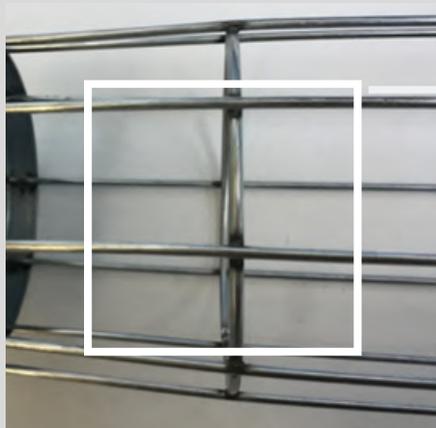
Incontestable



2.3 Brûlures / Soudures

Au cours de la fabrication (soudage de fils longitudinaux et annulaires), la combustion du zinc provoque une lueur noire autour des points de soudure. En raison de ce phénomène, la présence de zinc autour des points de soudure sera inférieure à celle du reste de la cage, mais suffisante pour préserver les caractéristiques techniques du matériau à court terme. Cela signifie que la fonction de protection du revêtement est préservée.

Incontestable



2.4 Taches de surface causées par l'exposition à l'eau

Si les cages sont exposées aux intempéries pendant une longue période, on peut détecter non seulement des taches de surface, mais également des traces de rouille sur les soudures.

Incontestable



3.1 Opacité causée par l'exposition au soleil

Tous les traitements de cataphorèse, et en particulier le traitement Eco Hpc Plus, peuvent perdre de leur éclat et devenir opaques à la suite d'une exposition au soleil. Si ce phénomène se produisait, les caractéristiques techniques du produit resteraient inchangées à court terme. Pour plus de détails, voir «Spécification relative au traitement par cataphorèse».



Incontestable



3.2 Points de soudure avec petits joncs

Avec le temps et en raison de l'exposition au soleil, la couleur des points de soudure (entre les fils longitudinaux et circulaires) peut changer. Si cela se produit, les caractéristiques techniques du traitement ne changeront pas.

Incontestable



3.3 Friction pendant le transport

Pendant le transport, les cages peuvent s'entrechoquer, ce qui peut les égratigner. Malgré ce fait, les particularités du traitement de cataphorèse EcoHpc garantissent que la rouille ne se répandra pas.

Incontestable

3.4 Traitement superficiel



Si le matériau parvient à la destination finale de la manière indiquée sur cette photo, un point de non-conformité peut être émis car cela signifie que le traitement superficiel a été mal effectué.

Contestable ■

3.5 Interdiction de stockage extérieur

Il est fortement recommandé de stocker les cages juste et uniquement à l'abri et à l'écart des zones humides. Il est fortement recommandé de ne pas exposer les cages aux éléments.

En cas de stockage en extérieur, les garanties deviennent caduques.

Incontestable ■



3.6 Points d'accrochage



En raison du processus industriel, certains points de la surface des cages ne seront pas complètement recouverts par le revêtement. Malgré cela, les taches ne se propageront pas grâce au traitement EcoHpc plus cataphorèse.

L'aspect esthétique n'est pas objet de dispute.

Incontestable ■



4.1 Apparence superficielle

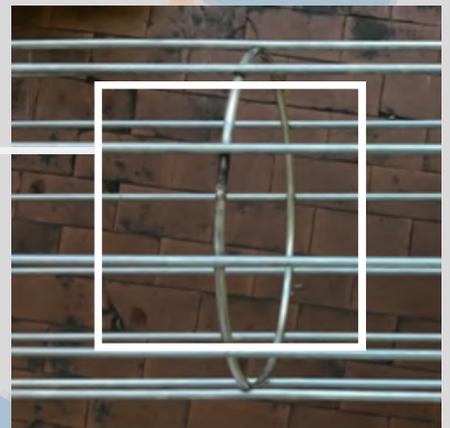
Si correctement décapé, la cage apparaîtra polie ou superficiellement homogène. La présence généralisée de points noirs est une raison de non-conformité.

Contestable ■

4.2 Points noirs sur la soudure

Si elle n'est pas correctement décapée et passivée, la cage présentera des points noirs lors du soudage.

■ Contestable



4.3 Décapage et passivation

La cage a été correctement traitée, même si des taches de calcium apparaissent dues aux intempéries.

Incontestable ■



4.4 Test d'identification de matériau avec aimant

Le test effectué au moyen d'un aimant n'est pas fiable pour l'identification du matériau.

Incontestable 

4.5 Test d'identification de matériel professionnel

Il est nécessaire d'identifier le matériau à l'aide de l'instrument approprié pour l'analyse du matériau (analyseur XRF).

 Contestable



4.6 Interdiction de stockage en extérieur

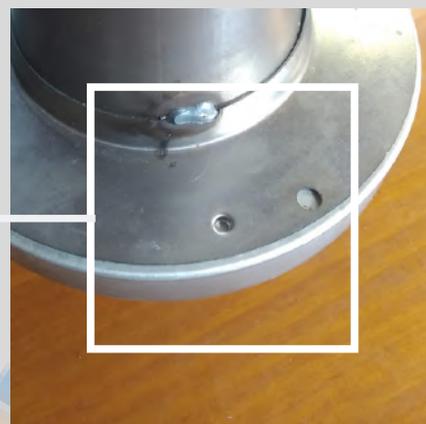
En ce qui concerne les cages contenant des cages Aisi 304 L et Aisi 316 L, il est conseillé de les stocker uniquement sous couvert et à l'écart de zones d'humidité. Il est vivement recommandé de ne pas les exposer aux intempéries. Pour plus de détails, voir «Instructions pour un stockage et une manipulation corrects».

Incontestable 

CHAPITRE 5: VENTURI / COLLETS CORRESPONDANTS

5.1 Perçage de bride

Bien que le produit soit pincé ou soudé, des points de perçage peuvent être repérés sur les brides et les collets de venturi en raison de l'adéquation du venturi avec les rivets.



Incontestable



5.2 Clinchage

Lorsque le venturi est accroché au collet, une petite épaisseur est présente sur la bride interne du collet.

Incontestable



5.3 Rivetage

Lorsque le venturi est riveté sur le collet, le rivet lui-même peut interférer à l'intérieur de la bride pendant l'installation de la cage.

Incontestable



5.4 Interdiction de marcher sur des Venturi ou de chargement de poids

Les processus de soudage / clinchage / rivetage du venturi sur le collet permettent l'appariement des deux produits. Néanmoins, ces processus ne sont pas destinés à garantir un maintien structurel. Il est donc interdit de marcher sur les venturis ou d'y déposer des poids; le venturi ne peut même pas être utilisé comme point d'appui pour la manipulation.

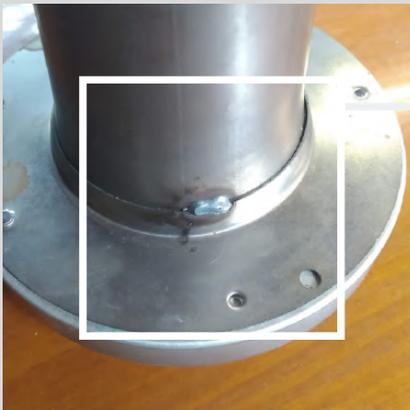
Incontestable

CHAPITRE 6: SOUDURE DE VENTURI

6.1 Plissement

Le processus de réalisation des tubes venturi présente un plissement / soudage à toute hauteur.

Incontestable



6.2 Soudure

L'adaptation de la bride et du venturi est réalisée par soudage et divers matériaux sont ajoutés sur différents points. Les joints soudés n'ont PAS une fonction structurelle, par conséquent, la partie entière ne doit être chargée. La zone peut présenter des parties plus sombres.

Incontestable



7.1 Utilisation et propriété des instructions de montage et des manuels

En cas de mauvais assemblage, les garanties correspondantes seront automatiquement caduques.
(Faites référence au manuel d'installation)

7.2 Chaînes

Le transport ou la manipulation incorrecte des cages et des jonctions peut provoquer une déformation / ovalisation de celles-ci, entraînant une incapacité d'utilisation.

■ Incontestable



7.3 Errata esecuzione

La presenza di filo non piegato durante la fase di produzione, come da foto, è oggetto di contestazione

Oggetto di contestazione ■

7.4 Perpendicularité (mesure et tolérance)

Si requis spécifiquement par le client, CleanAir Europe mettra à sa disposition la spécification ad hoc.



7.5 Barbes sur les segments fendus

La présence de barbes sur les anneaux peut empêcher l'utilisation du sac filtrant ainsi que l'assemblage des cages.

Contestable



CHAPITRE 8: CAGES / EMBALLAGES

8.1 Stockage et manutention

Il est obligatoire de respecter les informations fournies dans les instructions pour un stockage et une manipulation correcte. Vous pouvez demander les instructions à notre service commercial ou scannez le code QR.



8.2 Fumigation / commerce / ISPM 15

Soggetto Autorizzato



FITOK

IT-03-265

CleanAir utilise uniquement du bois traité par fumigation.

La société est certifiée ISPM 15 et toutes les cages sont marquées du symbole ISPM. Si ce symbole n'apparaît pas sur la cage, veuillez en informer CleanAir.

Contestable



8.3 Déformation des cages à l'intérieur des emballages

Malgré les solutions techniques adoptées par CleanAir, les cages peuvent être déformées pendant le transport et la manutention.

Incontestable



8.4 Manutention



Lors de la manutention avec le chariot élévateur, l'emballage ne doit pas être incliné pour minimiser les contraintes mécaniques qui peuvent entraîner une déformation du panier.

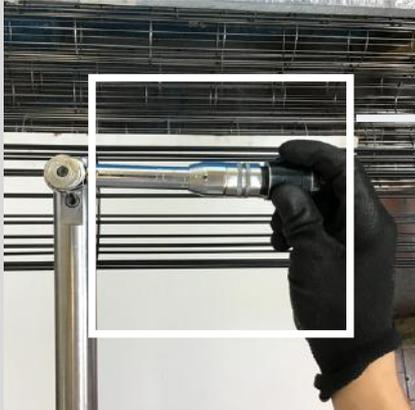
Incontestable ■

8.5 Manipulation des paniers avec opérateur

La manutention des paniers au sol doit être effectuée à deux personnes, comme indiqué sur la photo, pour éviter la déformation du panier.

■ Incontestable





9.1 Test d'étanchéité avec une clé dynamométrique

Ce test est effectué sur la première cage du lot de production et ensuite sur des échantillons de cages. Ce test consiste à calculer la force de traction lors du soudage, en fonction du diamètre du fil longitudinal, et il doit résister à plus de 50 kg.

Tout autre test ne sera pas accepté.

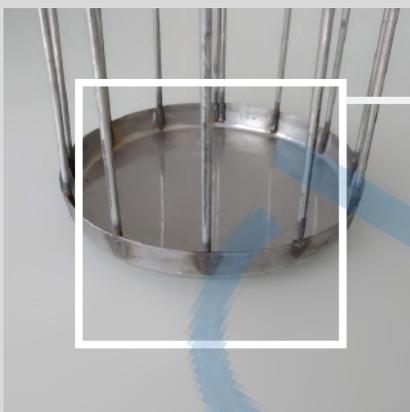
Incontestable



9.2 Réparation de la cage

Pendant la production, il peut être nécessaire de souder des fils longitudinaux et circulaires.

Incontestable



9.3 Fond

Pendant le soudage des fils longitudinaux sur le fond, des points sombres peuvent apparaître.

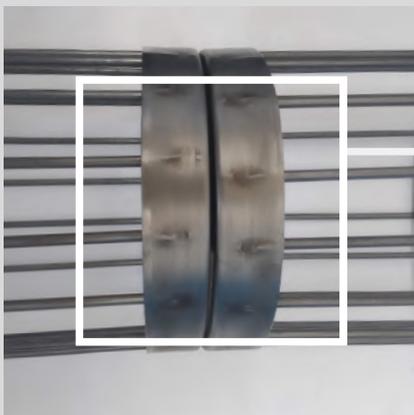
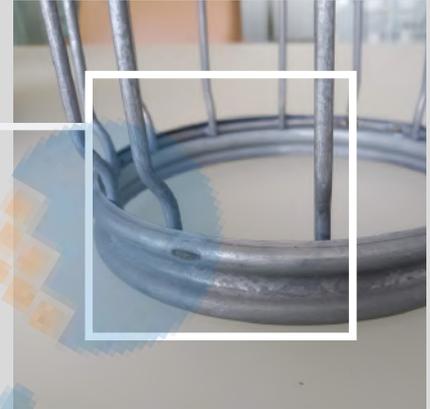
Incontestable



9.4 Jonction double G

(Voir Soudure du fond).

■ Incontestable



9.5 Twist Lok (Verrou tournant)

(Voir Soudure du fond).

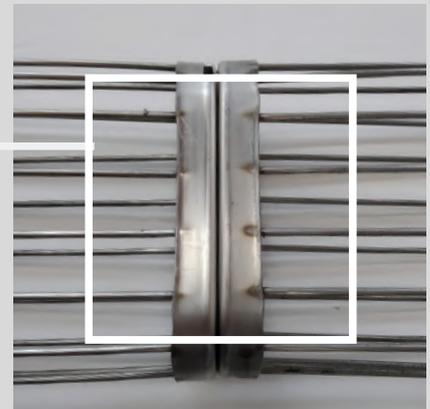
Incontestable



9.6 Slip Lok (Verrou à glissement)

(Voir Soudure du fond)

■ Incontestable



CHAPITRE 10: COMPOSANTES

10.1 Profil des composantes

Les collets et les fonds sont réalisés avec des feuilles de différentes épaisseurs qui sont coupantes de par leur nature. Il est donc nécessaire de les manipuler avec la plus grande attention, en utilisant le bon EPI.



10.2 Soudure du fond

Lors du soudage des fils longitudinaux sur le fond, il est obligatoire de placer les fils à l'intérieur du fond..

Contestable



10.3 Difformité du fond

Lors de la fabrication ou de l'assemblage, les composantes de la cage peuvent subir de petites distorsions qui ne nuisent pas à leur fonctionnalité technique.

Incontestable



CHAPITRE 10: COMPONENTS



10.4 Grappin de fond

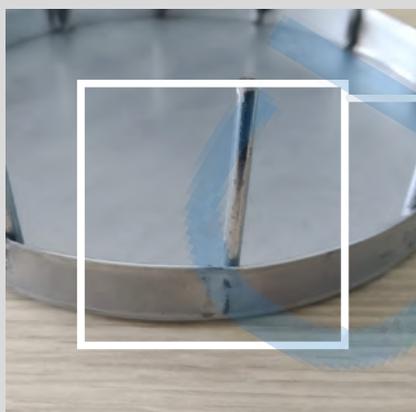
Lors du grappin des fils longitudinaux sur le fond, des parties profilées peuvent apparaître sur le fond.

Incontestable

10.5 Soudage des fils longitudinaux / collet

Lors du soudage des fils longitudinaux aux collets, des points sombres peuvent apparaître.

Incontestable



10.6 Soudage des fils longitudinaux / fond

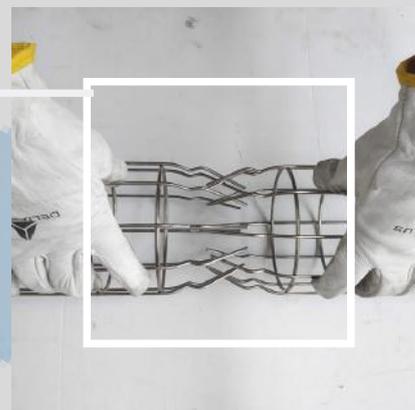
Lors du soudage des fils longitudinaux sur le fond, des points sombres peuvent apparaître.

Incontestable

CHAPITRE 11: MANIPULATION DES COMPOSANTES ET UTILISATION D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

11.1 Assemblage de jonctions

En ce qui concerne l'assemblage des jonctions, veuillez vous référer à la vidéo didacticiel sur la chaîne YouTube CleanAir et aux manuels correspondants fournis par le service des ventes.

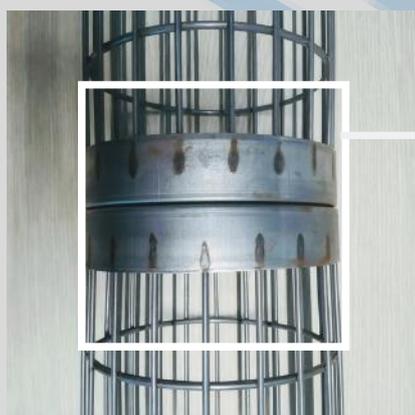
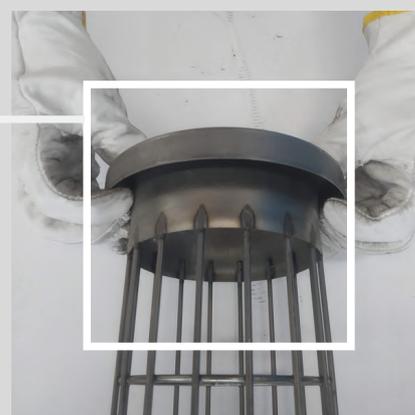


11.2 Utilisation d'EPI

Pendant l'installation, protégez vos yeux et vos mains, utilisez les supports techniques appropriés (collets de serrage, maillets en caoutchouc, etc.) et suivez les instructions correctes d'utilisation décrites dans les directives en matière d'EPI.

11.3 Manutention des cages

Lors de la manipulation / de l'installation des cages, utilisez l'équipement de protection individuelle approprié afin d'éviter tout accident.



11.4 Twist lok (Verrou tournant)

Lors de l'installation des cages, il peut arriver que les fils longitudinaux des parties inférieure et supérieure de la cage ne s'emboîtent pas.

Incontestable

CHAPITRE 12: CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET GARANTIES

Il incombe au client de vérifier le bon fonctionnement de la garantie. Décadence.

À la réception des produits, le client est tenu de vérifier qu'ils correspondent, en termes de quantité et de type, aux documents de transport, comme indiqué dans la confirmation de commande ou dans l'offre acceptée, ainsi que dans l'acte de vente.

En outre, pour que les droits de garantie soient exploitables, le Client devra vérifier que les Produits sont exempts de défauts, de défauts et d'anomalies avant de les utiliser, et dans tous les cas, si avant ou pendant l'utilisation des Produits le Client a connaissance de , ou peut raisonnablement suspecter l'existence de défauts, défauts ou anomalies, il sera tenu de ne pas les utiliser ou de cesser immédiatement toute utilisation, en prenant toutes les précautions nécessaires pour réduire ou au moins ne pas aggraver ces défauts et / ou dommages causés par ces Produits, perdant ainsi tout droit à la garantie. Les coûts et les frais liés aux vérifications mentionnées dans le présent paragraphe sont et resteront à la charge du Client, car il en est responsable.

Termes et conditions pour contester les produits.

La communication par le client concernant l'existence de défauts, défauts, quantités manquantes, doit être faite par écrit, par lettre recommandée, à envoyer au siège social de CAE et doit être complète et exhaustive, exposant en détail les problèmes rencontrés, ainsi que les référence exacte à la disposition en question (confirmation de commande / offre acceptée, numéro et date de facture, date de livraison, etc.) mettant les produits à la disposition immédiate du responsable de l'évaluation, afin de lui permettre de prendre pleinement connaissance des plainte.

Le délai dans lequel le client doit transmettre la communication à CAE pour pouvoir bénéficier de la garantie est de huit jours à compter de la date de réception du produit, en cas de pénurie de marchandise ou de défaut, de vice manifeste ou d'anomalie (après inspection par du personnel ordinaire), soit huit jours après leur découverte, s'ils sont cachés, ou n'apparaissent que lorsque les produits ont été utilisés, ou huit jours après que le client a reçu des réclamations des tiers auxquels les produits ont été vendus.

De convention expresse, il est convenu que le non-respect par le Client des conditions, délais et modalités décrits ci-dessus lors de la formulation de tout litige aura pour conséquence la résiliation immédiate de tout droit découlant de la garantie offerte par CAE.

Différences quantitatives dans les fournitures.

Toute différence dans la quantité de produits livrés par rapport à ce qui a été convenu ne déterminera pas le droit de résilier le contrat ni de suspendre les paiements, mais seulement d'intégrer la commande aux produits manquants.

Objet de la garantie.

CAE garantit au client que les produits sont exempts de défauts, de défauts et d'anomalies résultant de l'utilisation de matériaux défectueux, de problèmes de conception, d'assemblage ou de fabrication, car ils sont fabriqués en totale conformité avec les réglementations nationales, ainsi que de l'excellente qualité des matières premières et les bonnes pratiques de fabrication, et qu'ils ont été soumis à des contrôles aléatoires, le tout dans les limites de ce qui est contenu dans les spécifications du produit que le client déclare être au courant. Cependant, CAE garantit uniquement que les produits livrés sont conformes à ceux commandés et non aux besoins spécifiques du client ou de tiers, sauf stipulation contractuelle spécifique figurant dans la confirmation de commande ou l'offre acceptée. En dehors de ce qui est indiqué ici, CAE ne fournit ni ne reconnaît aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris celle de qualité marchande des Produits.

Durée de la garantie

La durée de la garantie offerte par CAE sur les produits est limitée à douze mois à compter de la date de réception par le client, à moins qu'une extension de la durée ne soit contractuellement convenue. Après la résiliation de la garantie de période (ou de toute extension, si cela a été convenu contractuellement), aucune réclamation ne peut être adressée à CAE par le client ou par un tiers pour quelque motif que ce soit. La durée de la garantie offerte par CAE sur les produits est limitée à douze mois à compter de la date de réception par le client, sauf prolongation contractuelle de la durée. Après la période de garantie (ou toute extension, si cela a été convenu contractuellement), aucune réclamation ne pourra plus être invoquée contre CAE par le client ou par un tiers pour quelque motif que ce soit.

Cas dans lesquels la garantie n'est pas effective:

Par accord exprès, la garantie ne sera pas effective dans les cas suivants:

- Dommages causés par le transport;
- L'insuffisance du type et des caractéristiques des produits par rapport au système dans lequel ils sont insérés;
- Erreurs de conception, de taille et de fonctionnement de l'installation;
- Anomalies ou dysfonctionnements de toute nature dans l'installation dans laquelle ils sont insérés;
- Erreurs lors de l'installation, négligence, impossibilité d'utilisation, désassemblage;
- Mauvaise utilisation et abus des produits par rapport à ce qui est indiqué dans les spécifications;
- Composition de la fumée à filtrer chimiquement et / ou physiquement incompatible avec le produit filtrant;
- Mauvais mode de stockage, de manipulation, de conservation et de maintenance du produit;
- les anomalies causées par des conditions climatiques, environnementales ou autres;
- L'utilisation des produits mélangés et / ou combinés avec d'autres produits de sources différentes ou dans des conditions d'usure différentes;
- La falsification ou les tentatives directes de réparation ou de modification des Produits;
- Intervention tardive pour limiter les conséquences de tout dysfonctionnement du produit;
- Non-respect des directives émises par CAE;
- Utilisation consciente par le client de produits défectueux ou détériorés, lorsque le défaut ou la défectuosité est évidente ou apparente et aurait pu être détectée si l'opérateur ordinaire avait procédé à un contrôle.
- Appariement de produits avec des composants inadéquats et / ou incorrects;
- Tout ce qui peut être considéré comme une usure et une détérioration normales du produit du fait de son utilisation;

Garantie des conditions de fonctionnement. Clause de résoudre ou résilier.

De convention expresse, les parties conviennent que le client ne peut faire valoir les droits de la garantie envers CAE si le prix des produits n'a pas été payé intégralement, dans les conditions et selon les termes contractuellement convenus. La garantie s'appliquera exclusivement aux produits achetés directement auprès de CleanAir Europe s.r.l. ou ses distributeurs agréés..

Garanties spéciales. Garanties fournies si les produits sont vendus par le client à des tiers.

Toute garantie spéciale doit être convenue par écrit directement avec CAE au moment de la conclusion du contrat, et y être expressément énoncée, quelle que soit la situation en vertu de ces CGV. CAE ne sera pas tenu responsable si le client doit divulguer à des tiers auxquels il a vendu les produits, toute garantie en sus de celles énoncées dans les présentes, de quelque nature que ce soit.

Contenu de la garantie.

Si la plainte arrive à point et est acceptée, CAE - dans un délai raisonnable - sans appel et dans tous les cas après vérification des besoins du client:

- Réparera les produits en litige à ses frais, en demandant également qu'ils soient transmis à ses ateliers à l'adresse indiquée aux frais et risques du client;
- fournira gratuitement au client un lot de produits présentant les mêmes caractéristiques et dans la même quantité que ceux qui font l'objet de la contestation, qui seront effectués en usine CAE (départ usine);
- Émettre un avoir pour la valeur indiquée sur la facture des Produits contestés en faveur du Client.

Le remplacement ou la réparation du produit n'étendra pas les droits à la garantie, qui commencera à compter de la réception de la commande initiale.

La garantie énoncée dans les présentes CGV est englobante et péremptoire au lieu des garanties prévues par la loi et exclut toute autre responsabilité de CAE découlant des produits fournis. En particulier, le client ne peut faire valoir aucun droit à une réduction de prix, une suspension ou une résiliation du contrat ou des paiements, renonçant sans exception - à partir de maintenant - au recours à des actions ou à des exceptions à de telles solutions.

Limitation expresse des dommages-intérêts payables par CAE

Sauf en cas de fraude ou de négligence grave de la part de CAE, toute réparation du préjudice subi par le client ou des tiers auxquels le client a vendu ses produits, quelle que soit la question de droit (y compris la responsabilité) ne doit en aucun cas excéder le prix de vente, prix de chaque composant du produit défectueux, détérioré ou défectueux, et dans tous les cas dans la limite des 10% obligatoires de la valeur nette totale de la fourniture.

Améliorations.

Dans le cadre de ses activités de développement, CAE se réserve le droit d'apporter des modifications et des améliorations techniques à tout produit qui, sans en modifier les caractéristiques essentielles et fonctionnelles, le rendra plus sûr et plus facile à utiliser. Ces modifications peuvent entraîner la résiliation du contrat de vente.

Clause de sauvegarde.

CAE a le droit de se retirer en tout ou en partie du contrat de vente conclu et de toute négociation, se considérant libre de toute responsabilité en cas de retard ou de non-livraison, dans le cas où le client serait soumis à des réclamations, à des procédures judiciaires, monétaires et ordinaires, à l'insolvabilité, procédures d'arbitrage et dans tous les cas où, d'un point de vue conservateur, le client ne peut fournir de garanties de solvabilité ordinaires d'un point de vue financier, c'est-à-dire que sa situation économique a subi des modifications aggravées.

Juridiction - Compétence exclusive - Loi applicable. Intégration et divisibilité des termes.

Juridiction exclusive et contraignante, à l'exclusion expresse du droit du client de faire appel devant un tribunal différent pour chaque différend relatif à l'interprétation, à l'application, à l'exécution et à la résiliation du présent contrat, le tribunal de Lecco sera exclusif et contraignant, et la relation d'approvisionnement toute affaire soit régie par la juridiction et par la loi italienne et en particulier le code civil ainsi que dans le cas où le.

Le client est une société de droit étranger ou les produits doivent être fournis en dehors du territoire national. Cette disposition s'appliquera même en cas de jonction.

Les informations contenues dans ce document et tous les droits d'auteur, marques commerciales, noms commerciaux, brevets et autres droits de propriété intellectuelle sur la documentation sont la propriété exclusive de CleanAir Europe Srl.



CleanAir 



Clean Air Europe S.r.l.

Via Roma 84 - 23892 Bulciago (LC)

P.iva 03011000134 Tel. +39 031 4153551 | Fax +39 031 4153553

info@cleanairworld.it | www.cleanairworld.it @cleanairworld

